

## Les Templiers

### Les débuts de l'ordre

Les origines de l'ordre sont mal connues, les archives ayant été perdues au moment de sa dissolution en 1311. Il est certain pourtant que les Templiers sont apparus plus beaucoup plus tard que les autres ordres militaires, dont ils deviennent les grands rivaux, et d'autre part que leur vocation militaire est pratiquement d'origine — ce qui montre bien l'évolution des mentalités entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s.

### La fondation

Fin 1119, Hugues de Payns (petit noble de Champagne) et Geoffroy de Saint-Omer, deux chevaliers français, fondent l'ordre des Pauvres Chevaliers du Christ, futur ordre du Temple. Leur objectif est de protéger les pèlerins par les armes, notamment sur la route Jaffa-Jérusalem. Ils se placent sous la protection de Baudouin II, qui vient d'être couronné roi de Jérusalem. L'ordre observe la règle des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre, et s'installe dans la partie méridionale du Temple de Jérusalem, qui leur a été donnée par Baudouin. En 1128, il y a déjà 14 frères chevaliers.

En 1127, Hugues de Payns, sur la suggestion de Baudouin, part au Saint-Siège demander la confirmation de son ordre. Il est renvoyé au concile de Troyes de 1128. Celui-ci approuve l'ordre et lui donne une règle rénovée. Hugues de Payns parcourt ensuite la France et l'Angleterre, recevant de nombreux dons, mais échoue à recevoir la bénédiction de Bernard de Clairvaux — on sait que S. Bernard a dissuadé le comte de Champagne d'entrer chez les Templiers, la milice ne lui paraissant pas conforme à son idéal religieux. S. Bernard se ravise néanmoins : en janvier 1128, il fait venir les Templiers devant le concile de Sens, pour qu'ils exposent leur projet. Il rédige également une *Louange de la nouvelle milice* où il vante les mérites des Templiers : « ils doivent apprendre à combattre comme des lions et à haïr l'ennemi. » Tous les cisterciens ne sont pas si enthousiastes : le théologien Isaac de l'Étoile craint qu'ils « ne prennent le goût du sang ».

### Croissance de l'ordre

En 1139, Innocent II confirme dans sa bulle *Omne datum optimum* l'ordre du Temple. Il leur accorde l'exemption et ils reçoivent la garde de forteresses en Orient. En 1199, Innocent III leur donne le privilège de n'être excommuniés que par le Pape, ils sont ensuite exemptés des taxes pontificales (décimes et annates). L'ordre connaît un développement rapide : à la mort de Robert de Craon, 2<sup>e</sup> grand maître, il y a déjà deux couvents à Jérusalem (environ 350 chevaliers). Au XIII<sup>e</sup> s., on compte en Occident 13 provinces (Provence, France, Poitou, Bourgogne, Angleterre, Aragon-Catalogne, Castille Portugal, Toscane-Lombardie, Sicile-Pouilles, Hongrie, Magdebourg et Mayence), ainsi que les deux sous-provinces de Trêves et de Valencia. En Palestine, il y en a trois (Jérusalem, Tripoli, Antioche), ainsi que la sous-province de Petite Arménie depuis 125.

### Organisation

À la tête de l'ordre se trouve le grand maître, souveraineté représentative du chapitre général, à l'autorité limitée (les décisions importantes étaient prises à la majorité absolue du chapitre, sa voix comptant pour une seule). Il était assisté d'un chapelain, d'un clerc, de plusieurs sergent, d'un interprète, d'un ou plusieurs turcoples et écuyers, de quelques chevaliers de rang. En campagne, il était accompagné du gonfanon baussant (parti d'argent et de sable).

### **Liste des maîtres du Temple**

<b>Noms</b>	<b>Période à la tête du Temple</b>
Hugues de Payns	1119–1136
Robert de Craon	1136–1147
Évrard des Barres	1147–1151
Bernard de Tremblay	1151–1153
Évrard	1153–1154
André de Montbard	1154–1156
Philippe de Milly	1156–1169
Eudes de Saint–Amand	1171–1179
Arnaud de la Tour Rouge	1181–1184
Gérard de Rodefot	1184–1189
Robert de Sablé	1189–1193
Gilbert Arail	1193–1200
Philippe du Plaissis	1201–1209

Guillaume de Chartes	1210–1218
Pierre de Montaignu	1219–1232
Armand de Périgord	1232–1244
Guillaume de Sonnac	1244–1250
Renaud de Vichier	1250–1252
Thomas Béraud	1252–1273
Guillaume de Beaujeu	1273–1291
Thomas Gaudin	1291–1292
Jacques de Molay	1292–1314

Son second et suppléant était le sénéchal. Le maréchal, lui, disposait de l'autorité militaire. Le rôle de trésorier était rempli par le commandeur de la terre et du royaume de Jérusalem. Le drapier s'occupait de l'habillement.

Venaient ensuite les commandeurs de province. Les trois principaux étaient l'hospitalier, commandeur de Jérusalem, chargé des pèlerins, puis les commandeurs de Tripoli et d'Antioche. Il faut distinguer les pays de combat de ceux de rapport.

Dans les pays de combat, comme la Palestine ou l'Espagne, les commandeurs de province, nommés directement par le chapitre général, nommaient les commandeurs de leur choix. Dans les pays de rapport en revanche, les provinces étaient divisées en régions, chacune ayant à sa tête un commandant régional. L'unité de base était la maison, plusieurs maisons étant regroupée sous l'autorité d'un commandant majeur. Le chapitre général se réunissait tous les ans en Palestine. Il comprenait tous les dignitaires de Palestine, les dignitaires de pays de rapport ne s'y rendant qu'une fois tous les 5 ans.

### **Histoire du Temple**

L'histoire de l'ordre est étroitement liée à celle des Croisades et de la Reconquista. Comme les cisterciens, les Templiers accomplirent un vaste travail de défrichage et d'irrigation. Rapidement, l'ordre acquit de grandes richesses, et devint le banquier des papes et des rois. Son activité militaire fut également importante, les Templiers participant aux grandes batailles à la fois au Moyen Orient (Ascalon, Ansur, Gaza, Daroum, Ramlah, Damiette, Alep et Mansourah) et en Espagne (Las Navas de Tolosa, Badajoz, Cáceres, Alarcos, Salvatierra).

Nicolas IV et Clément IV promulguèrent de nombreuses bulles pour confirmer les privilèges Templiers. Mais quand Martin IV et le Templier Raymond de Lille tentèrent d'unir Hospitaliers et Templiers, la réforme échoua. Elle fut tentée de nouveau par Boniface VIII, mais celui-ci se heurta à l'opposition du maître Jacques de Molay. La chute de l'Empire latin d'Orient précipita le destin du Temple. Au lieu de se replier en Espagne, l'ordre se concentra en France, où il n'avait pas de rôle militaire à tenir. Philippe le Bel, les jugeant encombrants, décida donc de s'en débarrasser. Le 13 octobre 1307, tous les Templiers de France furent jetés en prison. Philippe le Bel saisit la tour du Temple, où se trouvaient leurs archives leur trésor et leur comptabilité. Les dominicains chargés de l'interrogatoire firent avouer aux frères toutes sortes d'ignominies, mais plusieurs se rétractèrent ensuite. Clément V, circonscrit par Philippe le Bel, fit lire à l'ouverture de la 2e session du Concile de Vienne (avril 1312) la suppression par provision de l'ordre, en attendant un concile définitif sur le sujet (qui ne se réunit jamais). En 1314, Jacques de Molay et le commandeur de Normandie furent brûlés vifs dans l'île aux Juifs. Les Hospitaliers héritèrent des biens du Temple sauf en Aragon et Portugal où furent créés des ordres successeurs du Temple, Notre-Dame de Montesa en Aragon en 1317 et l'ordre du Christ en 1319 au Portugal. De nombreux Templiers rejoignirent les Hospitaliers ou se retirèrent dans des maisons religieuses. Au XVIIe s., certaines observances maçonniques prétendirent avoir une filiation avec les Templiers, mais sans fondement.

### **Vie quotidienne**

Les devoirs religieux se cantonnaient à l'assistance aux offices dits par les frères chapelains et à la récitation de prières pendant les heures canoniales. Il y avait jeûne tous les vendredis de la Toussaint à Pâques, et maigre quatre fois par semaine. Les frères mangeaient à deux sur chaque écuelle. On note pourtant des accommodements avec la règle monastique : les templiers mangent plus de viande, et le vin n'est pas rationné (ce qui donnera l'expression « boire comme un templier »). Le code disciplinaire était sévère. Les peines encourues étaient l'exclusion (pour simonie, révélation des choses du chapitre, meurtre d'un chrétien, vol, évacuation d'une maison, complot, trahison, désertion, sodomie, mensonge lors de la réception d'un frère), la privation du port de l'habit (bataille avec un frère, compagnie de femmes, accusations calomnieuses contre un frère, etc.), perte de l'habit pour 3 jours avec jeûne, jeûne pendant 2 jours, pendant 1 jour, discipline en communauté, etc. Le trousseau comprenait deux chemises, deux paires de chausses, deux braies, un justaucorps, une pelisse, deux manteaux dont un avec fourrure pour l'hiver, une chape, une tunique et une ceinture. La couleur du manteau différait suivant le statut : blanc pour les chevaliers, noir pour les chapelains, les sergents et les écuyers. Tous les manteaux recevaient la croix ancrée rouge, donnée par le pape Eugène III en 1146. La tenue de campagne comprenait un haubert et des chausses de fer, un heaume, des espalières, des souliers d'arme et un jupon d'arme. L'armement comprenait un écu en bois recouvert de cuir, une épée, une lance, une masse turque et un couteau d'arme. Les harnais de prix, en or ou en argent, sont interdits. Les frères doivent garder la barbe et les cheveux courts pour ne pas être gênés au combat.